



ÉCLATS DE SCIENCES

L'intelligence artificielle fait sa loi

L'irruption de l'IA dite générative bouscule la vie des États. Des lois ont été entièrement écrites par ChatGPT. Ont-elles la même valeur que les autres ? Pour certains, l'IA peut enrichir l'espace public. D'autres s'inquiètent d'une perte de contrôle démocratique.

Anthony Laurent - 20 avril 2024 à 15h24

ChatGPT dictera-t-il un jour sa loi, au sens propre ? Utopique pour les uns, dystopique pour les autres, ce scénario digne de science-fiction est récemment devenu réalité. En octobre dernier, face à la recrudescence des vols de compteurs d'eau sur leur commune, les élus municipaux de Porto Alegre, dans le sud du Brésil, ont adopté une loi dispensant les habitant·es de payer un nouveau compteur en cas de larcin. Proposé par l' élu centriste Ramiro Rosário, qui s'était alors présenté comme son principal auteur, le projet de loi a été voté à l'unanimité par le conseil municipal de la ville, avant de recevoir l'approbation du maire, Sebastião Melo, et d'entrer en vigueur dans la foulée.

Les choses auraient pu en rester là si, quelques semaines plus tard, Ramiro Rosário n'avait pas dévoilé le pot aux roses. Dans un message posté sur le réseau social X et une vidéo diffusée sur TikTok, le facétieux élu n'était pas peu fier d'annoncer que « *la première loi brésilienne exclusivement faite par l'intelligence artificielle [était] entrée en vigueur ici à Porto Alegre !* » Stupeur chez les élus municipaux, qui ont voté une loi en ignorant tout de la façon dont elle a été élaborée.

Pour le président du conseil municipal de la capitale de l'État du Rio Grande do Sul, Hamilton Sossmeier, le recours à l'intelligence artificielle (IA) pour échauffer un texte de loi crée un « *précédent dangereux* ». D'autant plus qu'aucun débat n'avait préalablement eu lieu sur le sujet au sein de la municipalité. Et, surtout, qu'aucun

obstacle juridique ne s'oppose à l'adoption de lois rédigées automatiquement par ces « boîtes noires » que sont les IA dites « génératives », comme ChatGPT.

C'est parce qu'il était « *submergé* » par les plaintes de ses administré·es que Ramiro Rosário, passionné de nouvelles technologies et « *curieux* » de voir le résultat, a demandé à l'agent conversationnel conçu par OpenAI de pondre un projet de loi *in extenso*. Concrètement, le conseiller municipal, issu du Parti de la social-démocratie brésilienne (PSDB), lui a formulé la requête suivante, qui tient en moins de deux cent quatre-vingt-dix caractères : « *Créer une loi municipale pour la ville de Porto Alegre, émanant du pouvoir législatif et non de l'exécutif, qui interdit au service municipal de l'eau et de l'assainissement de facturer le propriétaire pour le paiement d'un nouveau compteur d'eau lorsque celui-ci est volé.* »

Résultat ? Il n'a fallu qu'une quinzaine de secondes à ChatGPT pour concevoir « son » texte de loi comprenant huit articles... et sa justification. « *Si j'avais suivi la procédure habituelle, il aurait fallu des jours à mon équipe et à mes conseillers juridiques. Mais en un rien de temps, l'IA a consulté dans sa base de données les meilleures références en matière de rédaction de projets de loi à l'intérieur et à l'extérieur du pays* », a déclaré Ramiro Rosário.

Loi « Made in Chat GPT »

Plus « *stupéfiant* » et « *extraordinaire* » encore, selon les mots de l' élu technophile, « *l'IA a également suggéré d'elle-même des améliorations à la proposition initiale* » : deux idées, traduites directement en articles de loi, auxquelles le conseiller municipal n'avait pas du tout pensé. ChatGPT a ainsi proposé de fixer un délai de trente jours pour que la ville remplace les compteurs volés et, si cette dernière ne respecte pas ce délai, d'exempter les propriétaires de payer pour leur remplacement. « *Ses suggestions étaient conformes aux principes et aux valeurs de mon mandat. Je savais que je devais signer [le projet de loi]* », a tranché l' élu, avant de le soumettre aux suffrages de ses collègues. Le 23 octobre 2023, la « loi complémentaire municipale 993/2023 » est

officiellement entrée en vigueur. Depuis lors, elle s'applique au 1,3 million d'habitants de Porto Alegre.

Ainsi, et sans crier gare, une intelligence artificielle n'a pas seulement aidé un responsable politique à rédiger une loi, mais elle a aussi participé, d'elle-même, à la résolution d'un problème politique du quotidien « *qui cause des maux de tête aux gens* », comme le dit Ramiro Rosário. Pour ce dernier, il s'agit, avec cette loi « made in ChatGPT », de « *[soulever] un débat sur l'utilisation de la technologie, de l'intelligence artificielle, pour améliorer la qualité du service public au Brésil* ».

Pour l'élu du PSDB, « *la leçon à retenir est la suivante : la technologie sert à réduire les coûts et à optimiser [leur] travail. Elle apportera des gains de qualité et de productivité, en particulier aux conseils municipaux des villes qui ne disposent pas de structures importantes* ». Plus radicalement, l'expérience de « *démocratie locale algorithmique* » de Porto Alegre prouve, pour Ramiro Rosário, qu'il est possible de « *réduire le nombre de parlementaires au Brésil, de conseillers, de fonctionnaires, et de rendre plus performant le travail législatif* ».

Une assertion que nuance en partie Thomas Cantens, chercheur associé au Centre d'études et de recherches sur le développement international (Cerdi) et auteur d'un article, paru récemment dans la revue *AI & Society*, sur les impacts de l'IA générative (IAG) dans les administrations publiques.

« Il aurait été injuste envers la population que le projet ne soit pas approuvé simplement parce qu'il a été écrit par une IA. »

Ramiro Rosário, élu centriste de Porto Alegre

Selon lui, « *on peut légitimement attendre un travail de meilleure qualité de la part de fonctionnaires disposant d'un outil de recherche incroyablement puissant comme ChatGPT. En revanche, il faudra toujours des hommes et des femmes pour vérifier ce que produit l'IAG, pour la simple et bonne raison que celle-ci peut commettre des erreurs – des "hallucinations"* ». Et le chercheur d'ajouter : « *Il en faudra peut-être même plus, dans la mesure où, avec la puissance de l'IAG, les volumes de données traités, et donc la charge de travail au sein des administrations, exploseront.* »

Pour Thomas Cantens, les fonctionnaires sont d'autant plus irremplaçables que l'État engage, et engagera toujours *in fine*, sa propre responsabilité vis-à-vis des citoyens, que ce soit par l'entremise de ses agents et agents publics ou des agents conversationnels.

« *Or, souligne le chercheur, culturellement, les habitants des pays occidentaux, à la différence de ceux des pays d'Asie par exemple, ne sont pas prêts à considérer une IAG comme un agent public. Pourtant, que ce soit un fonctionnaire, à qui l'on demande d'être aussi efficace qu'une machine, ou un chatbot qui vous parle, cela ne change rien sur le fond.* »

« *Si j'avais révélé plus tôt [avoir utilisé ChatGPT], la proposition [de loi] n'aurait certainement même pas été soumise au vote* », affirme pour sa part Ramiro Rosário. Avant de tirer la conclusion suivante de son geste : « *Il aurait été injuste envers la population que le projet ne soit pas approuvé simplement parce qu'il a été écrit par une intelligence artificielle.* »

En France aussi le logiciel d'OpenAI a été utilisé pour tenter d'amender un projet de loi, de portée nationale cette fois. En mars 2023, à l'initiative du député de Haute-Corse Jean-Félix Acquaviva, une quinzaine de député·es du groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (Liot) ont déposé « *le premier amendement parlementaire généré par une intelligence artificielle* ».

Proposé dans le cadre d'un projet de loi sur les Jeux olympiques et paralympiques, ce dernier visait à encadrer l'usage des caméras de vidéosurveillance dites « intelligentes » dans l'espace public. Le député corse a demandé à l'agent conversationnel de « *rédiger un amendement parlementaire sur l'article suivant* », en copiant-collant l'article 7 du projet de loi.

Résultat : ChatGPT a suggéré que l'analyse des données par les algorithmes du ministère de l'intérieur se fasse dans le « *respect des droits et libertés fondamentaux des personnes concernées et [avec] l'obligation de garantir une prise de décision humaine à chaque étape du traitement* ». En réalité, le chatbot a proposé deux réponses diamétralement opposées à l'élu. Dans une seconde version, il préconisait au contraire de pérenniser les caméras de vidéosurveillance. Les député·es Liot ont préféré déposer le premier amendement proposé par le logiciel.

Le chercheur Thomas Cantens parle de « révolution intellectuelle des États » avec l'arrivée de l'IAG.

Finalement rejeté par l'Assemblée nationale, après avoir été débattu, cet amendement crée lui aussi, comme à Porto Alegre, un précédent politique. C'est parce qu'un système basé sur l'IA est « capable du meilleur comme du pire » que Jean-Félix Acquaviva – qui ne refera pas appel à ChatGPT de sitôt – a voulu, à travers son « amendement augmenté », alerter sur les risques que comporte ce type de nouvelles technologies.

Comment expliquer la méfiance, pour ne pas dire la défiance, qui prévaut dans les pays occidentaux quant à l'usage des agents conversationnels dans la vie démocratique ? « C'est parce que l'on juge les risques de l'IA générative à l'aune de ceux de l'IA conventionnelle, répond Thomas Cantens. Or, c'est une erreur : la première est en réalité beaucoup moins risquée que la seconde, dans la mesure où elle n'intervient que dans des processus de réflexion – pour élaborer des politiques publiques par exemple –, là où l'IA conventionnelle intervient dans des processus de décision. Ce qui change tout. » Le chercheur parle même de « révolution intellectuelle des États » avec l'arrivée de l'IAG.

L'utilisation de cette dernière par les administrations publiques est d'autant plus « enthousiasmante » pour Thomas Cantens qu'elle peut permettre, selon lui, un renouveau démocratique. Il explique : « L'IAG, comme ChatGPT, est un agent de pur langage. Or, le langage, c'est ce qui est au cœur du politique et de l'application de la loi.

Par conséquent, l'IAG, utilisée à la fois par les États et les citoyens, peut créer un nouvel espace public. C'est-à-dire un espace dans lequel les gens peuvent se forger leurs propres opinions, tout en pouvant interagir à armes égales avec les pouvoirs publics. »

L'État et les fonctionnaires pourraient-ils un jour être menacés par le développement des systèmes d'IAG ? « Il n'y a pas dans la nature même de la technologie quelque chose qui irait dans ce sens », répond Thomas Cantens. Avant d'ajouter : « Comme Internet a mis à la disposition des citoyens un gigantesque corpus de connaissances, l'IAG leur donnera accès à un espace de discussions et de débats, un espace public d'idées et d'intelligence. »

Reste à savoir comment cette vision idéalisée d'un espace « horizontal » et émancipateur pour les citoyen·nes pourrait devenir réalité – et le demeurer. Véritables boîtes noires, aux conséquences écologiques potentiellement désastreuses, les systèmes d'IAG peuvent-ils être les outils démocratiques de demain, lesquels doivent au minimum garantir la transparence sur leur fonctionnement ?

Rien n'est moins sûr. L'histoire d'Internet, avec l'hégémonie et la puissance actuelles des géants de Web – les Gafam –, acquis aux idées libertariennes, tend à prouver le contraire... Et si la véritable démocratie technique consistait à recueillir l'avis des citoyen·nes sur les choix technologiques qui conditionnent leur avenir ?

Anthony Laurent